

# 17 avril – Journée internationale des luttes paysannes

18 avril 2022



## Occupation d'un champ aux Cherpines à l'ancien emplacement du Jardin des Charrotons (GE) – prise de position du MAPC

Ce dimanche 17 avril 2022, le Comité du 17 avril a organisé une plantation de patates sur l'ancien emplacement de la coopérative maraîchère du Jardin des Charrotons, aux Cherpines à Genève. Celle-ci avait cessé son activité en 2017 suite au non-renouvellement de son bail agricole par les propriétaires du terrain. Certes, le déclassement de la zone des Cherpines condamnait la pérennité de la coopérative, mais le constat est que cinq ans plus tard, le terrain est toujours en friche, et rien n'a été construit comme initialement prévu.

Le MAPC, Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne, prend position aujourd'hui contre le déclassement à tout va des terres agricoles et contre la politique de la Confédération, qui ne protège pas les structures agricoles à taille humaine, qui pratiquent une agriculture extensive et agroécologique respectueuse du vivant et qui font un travail essentiel à la survie de nos sols et à la production agricole des décennies à venir. En effet, à l'heure actuelle 3 fermes par jour disparaissent en Suisse. Les terres sont de plus en plus déclassées pour laisser place bien souvent à la construction de complexes commerciaux non indispensables ou à des locaux commerciaux, qui restent vides ou peu utilisés. Sous la pression de logiques du marché et de l'agroindustrie, les fermes deviennent de plus en plus grandes et de plus en plus mécanisées et technologiques, entraînant la disparition des petites fermes, des paysannes\*, remplacées par des machines ou des robots, ainsi que la disparition du savoir paysan et des terres accessibles pour les néopaysannes qui souhaitent se lancer.

Les terres des Cherpines étaient des terres multiséculaires du terroir genevois. Longtemps cultivées selon des pratiques culturelles respectueuses des sols, elles étaient parmi les plus fertiles du canton. De même, la coopérative maraîchère du Jardin des Charrotons, organisée en ACP, était une structure qui cultivait biologiquement une grande diversité de légumes permettant la livraison hebdomadaire de 140 paniers, destinés à des mangeuses de la région. C'était aussi un lieu vivant et de rencontres, qui multipliait les savoirs paysans en expérimentant de nouvelles techniques et en accueillant des stagiaires régulièrement. Suite à la fin du bail aux Cherpines, l'aide apportée par l'État au relogement de la coopérative a été très faible et toujours conditionné à une obligation ; un relogement sur des terrains agricoles de l'État n'est possible que si la forme juridique « coopérative » change pour une forme en entreprise individuelle.

Le MAPC se questionne ainsi sur la transparence de l'utilisation des terres agricoles à Genève et de ses méthodes d'attribution. Comment savoir si des terrains agricoles de l'État se libèrent ? Nous estimons qu'à l'avenir, les terrains agricoles appartenant à l'État doivent favoriser en premier l'installation de nouvelles structures et non l'agrandissement de fermes déjà existantes. Mais aussi, et l'exemple du Jardin des Charrotons en témoigne, comment est-il possible de laisser au bon vouloir de propriétaires privées non-agricultrices l'attribution et les conditions d'utilisation des terres agricoles ?

**Parce que le MAPC promeut ce type de structures et pratiques agricoles, aujourd'hui menacées par l'industrialisation du travail de la terre, le MAPC soutient l'occupation du champ des Cherpines de ce 17 avril 2022 et soutiendra le Comité du 17 avril lors des négociations qui vont se tenir ces prochains jours avec le propriétaire du lieu, ce dernier ayant annoncé dimanche qu'il était ouvert à la discussion pour mettre en place un bail d'exploitation.**

Le comité du MAPC

Contact : [info@mapc-ge.ch](mailto:info@mapc-ge.ch) / [mapc-ge.ch](http://mapc-ge.ch)

*\* Le féminin générique est utilisé à des fins de lisibilité et inclut toute identité de genre.*